

MAIN-D'ŒUVRE EN RÉGIE

Tableau synoptique des prestations comprises et non comprises dans les tarifs de régie des métiers genevois du bâtiment.

GÉNIE CIVIL BÂTIMENT	NATURE DES FRAIS	SECOND ŒUVRE ^(A)	SECOND ŒUVRE ^(B) <small>(métallurgie du bâtiment)</small>
compris	① Salaire	compris	compris
compris	② Charges sociales	compris	compris
compris	③ Frais de déplacement	non compris! <small>(facturation à part)</small>	non compris! <small>(facturation à part)</small>
compris	④ Frais de siège y c. technicien	compris	compris
compris	⑤ Petit outillage	compris	compris
compris	⑥ Risques, bénéfice, frais généraux	compris	compris
non compris! <small>(facturation à part)</small>	⑦ TVA 7,6%	non compris! <small>(facturation à part)</small>	non compris! <small>(facturation à part)</small>
non compris! <small>(facturation à part)</small>	⑧ Contremaître	compris	compris
non compris! <small>(facturation à part)</small>	⑨ Chef d'équipe	compris	compris
non compris! <small>(facturation à part)</small>	⑩ Machines et engins	prestations usuelles comprises	prestations usuelles comprises
non compris! <small>(facturation à part)</small>	⑪ Transports	prestations usuelles comprises	prestations usuelles comprises